



LES RÈGLES DOIVENT CHANGER !

Le 30 juin, la Fédération CGT des cheminots a été reçue en audience afin de porter les revendications des conductrices et conducteurs sur les temps alloués nécessaires pour effectuer les diverses opérations au cours d'une journée de service. Face aux risques de sécurité et à la dégradation de nos conditions de travail, la Direction doit donner les moyens aux conducteur-trice-s de travailler sereinement.

Depuis plusieurs décennies, les métiers de la Traction ont profondément évolué. La plupart des lieux d'hébergement en gare ont disparu, les outils numériques se sont généralisés, les procédures se sont multipliées, et de nouvelles missions sont venues s'ajouter dans les journées de service des ADC. Pourtant, les temps alloués pour réaliser ces tâches et déplacements sont restés figés dans un référentiel qui ne correspond plus aux réalités du travail d'aujourd'hui.

Après plusieurs interpellations de la CGT, y compris de manière unitaire, la Direction a été contrainte de présenter un premier projet lors d'une table ronde. Ce premier dépoussiérage, s'il a permis d'y voir plus clair, ne répond pas, pour l'heure, aux revendications portées.

En effet, pour la CGT, la réécriture de la TT0023 ne peut pas se limiter à intégrer seulement les quelques ajustements essentiellement en lien avec le retrait des matériels qui ne circulent plus, l'ajout de temps techniques pour de nouveaux matériels, ou encore la mise à jour de quelques opérations. Les évolutions que nous revendiquons doivent répondre aux réelles problématiques rencontrées au quotidien.

Ce constat est d'ailleurs partagé par l'encadrement de terrain, qui constate lui aussi le manque de temps pour préparer les missions et appuie la nécessité d'une revalorisation.

TT0023 actuelle		Opérations au cours du service	REVENDEICATIONS CGT	
Dans un établissement Traction	Hors d'un établissement Traction		Dans un établissement Traction	Hors d'un établissement Traction
13'	5'	Prise de service	20'	10'
10'	3'	Fin de service	15'	5'
10'		Mise et maintien à disposition	20' forfaitaires	
4'		Retournement/change ment de bout	10'	
3'		Relève	5'	
3'		Accouplement/désaccouplement	10'	
3'		Délais avant et après coupure ou pause repas	5'	
INEXISTANT		Pause physiologique	10'	
30' par mois		Mise à jour de la documentation et outils numériques	60' par mois	

La CGT revendique la prise en compte en temps de travail effectif des déplacements entre le lieu de FS ou PS et le lieu d'hébergement.

Alors que la Direction s'obstine dans une logique de rentabilité comptable, la CGT rappelle que le temps nécessaire à nos missions n'est pas du temps perdu mais la garantie de ne pas travailler dans la précipitation. Face à nos revendications, la Direction doit enfin reconnaître le temps réel nécessaire pour assurer la sécurité ferroviaire, la qualité du service public et nos conditions de travail.

